

a adoptées pour faire face à la situation. Il demande la reprise des échanges commerciaux en se fondant sur des faits scientifiques. (Voir également la section consacrée à l'ESB au chapitre 2.)

Antigua-et-Barbuda : En septembre, Antigua-et-Barbuda a annoncé la levée partielle de l'interdiction. Les échanges de certains produits du bœuf et d'autres produits ont repris.

Bahamas : Les autorités des Bahamas ont récemment fait savoir qu'elles souhaitent mettre fin à cette interdiction et sont actuellement en discussion avec le Canada pour la reprise des échanges.

Barbade : En octobre, la Barbade a fait savoir qu'elle levait partiellement l'interdiction. Le commerce de certains produits du bœuf et d'autres produits a repris.

Jamaïque : En septembre, la Jamaïque a annoncé une levée partielle de l'interdiction. Toutefois, les derniers détails n'ont pas été convenus. Le Canada est actuellement en discussion avec les autorités du pays sur les modalités de reprise des échanges.

Trinidad-et-Tobago : En septembre, le gouvernement de Trinidad-et-Tobago a annoncé la levée partielle de l'interdiction. Toutefois, les discussions sont toujours en cours sur les derniers détails avant la reprise réelle des échanges.

HAÏTI

Haïti est le seul pays moins avancé (PMA) de l'hémisphère occidental. L'initiative du Canada sur les PMA, qui prévoit l'exportation de la plupart des marchandises vers le Canada en franchise et hors contingent, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003. Elle vise à renforcer le développement économique d'Haïti en accroissant les exportations et en créant de l'emploi, tout en facilitant l'investissement canadien. Mentionnons également que les droits de douane d'Haïti sont déjà peu élevés, puisqu'ils vont de 0 à 15 %, et qu'ils soutiennent donc largement la comparaison par rapport aux droits élevés des autres membres de la CARICOM.

CUBA

Aperçu

Cuba est le plus grand marché d'exportation du Canada dans les Caraïbes et le 5^e en importance en Amérique latine avec des exportations qui ont totalisé 254 millions de dollars en 2003. Le Canada est l'un des principaux partenaires commerciaux de Cuba et le 2^e investisseur étranger en importance. Ce pays est un marché émergent qui peut offrir des occasions d'affaires très intéressantes aux exportateurs et aux investisseurs canadiens.

Cependant, l'embargo américain toujours en vigueur atténue l'attrait de ces débouchés, en particulier à cause de la tentative d'application extraterritoriale de la législation américaine sur les sociétés d'autres pays. Le Canada a adopté des modifications à sa Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères qui contrecarrent ces lois américaines en instaurant une clause de « récupération » pour toute perte subie à la suite d'un jugement américain à l'égard d'éléments actifs américains se trouvant en sol canadien. Le gouvernement du Canada est opposé à l'application extraterritoriale de ces lois et ne soutient pas l'embargo américain sur Cuba.

La fin éventuelle de l'embargo pourrait ouvrir de nouveaux débouchés commerciaux. Les investisseurs canadiens doivent peser les avantages que procurerait une présence précoce sur un marché dynamique, et les risques de voir la conjoncture économique subir des changements radicaux.

Accès aux marchés – résultats obtenus en 2003

- Révision du protocole d'entente phytosanitaire entre le Canada et Cuba, et ajout et révision de cinq annexes.

Accès aux marchés – priorités du Canada pour 2004

- Surveiller de près l'élaboration et la mise en vigueur des nouvelles réglementations cubaines qui touchent les activités commerciales et les investissements étrangers, conseiller les exportateurs canadiens et exercer des pressions sur le gouvernement cubain, au besoin, pour défendre les intérêts des exportateurs canadiens.
- Surveiller la mise en place des exemptions de droits aux investisseurs canadiens en vertu de la Loi 77 cubaine sur l'investissement étranger, pour les importations de produits nécessaires aux projets d'immobilisations.